

*Initiatives ministérielles*

Quelles sont ces hausses de taxes? Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1989, la taxe de vente générale a augmenté de 1,5 p. 100, passant de 12 p. 100 à 13,5 p. 100. Depuis le 28 avril 1989, la taxe sur l'alcool et les produits du tabac a augmenté de 1 p. 100, passant à 19 p. 100. Le 1<sup>er</sup> juin 1989, la taxe fédérale de vente sur les télécommunications et sur les services de programmation des télécommunications est passée à 11 p. 100. Le 1<sup>er</sup> janvier 1990, la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction passera à 9 p. 100. Ensemble, ces mesures contribueront à réduire le déficit d'environ 1 milliard de dollars en 1989 et de quelque 2 milliards en 1990.

Le gouvernement augmente les droits d'accise et les taxes fédérales de vente sur les cigarettes, de sorte que les recettes fédérales provenant d'une cartouche de cigarettes passent à 4\$. Ce projet de loi prévoit aussi des hausses de la taxe d'accise sur l'essence et le carburant d'avion. Le 28 avril, la taxe d'accise sur l'essence a augmenté de 1c. le litre. Elle montera encore de 1c. le litre le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Les hausses de taxe que prévoit ce projet de loi auront des effets néfastes sur le Nord et ses habitants. Il existe actuellement un programme en vertu duquel les producteurs du secteur primaire, comme les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons, les mineurs, les chasseurs et les trappeurs, ont droit à une remise sur la taxe de vente fédérale et la taxe d'accise sur le carburant. Les chasseurs et les trappeurs ont droit à l'heure actuelle à une remise de 5c. le litre d'essence. Après le 31 décembre, ils n'auront plus droit à de telles remises.

Le 28 avril, les chasseurs et les trappeurs ont dû payer l'essence 1c. de plus le litre en raison de la hausse de la taxe d'accise. Le 31 décembre, ils n'auront plus droit à la remise au titre de la taxe d'accise. Le 1<sup>er</sup> janvier 1990, le prix de l'essence sera majoré de nouveau de 1c. le litre.

Les chasseurs et les trappeurs du Nord comptent parmi les habitants les plus pauvres du pays. Ils pratiquent la chasse pour nourrir et pour vêtir leur famille. Les hausses de taxe sur le carburant dont ils ont besoin afin de pourvoir aux besoins de leur famille vont diminuer leur capacité de le faire.

Généralement parlant, la majoration de la taxe d'accise sur l'essence et sur le carburant d'avion a également des répercussions disproportionnées dans le Nord, parce qu'on y fait une plus grande consommation de carburant d'avion à des fins de transport. La hausse de la taxe sur les télécommunications touche aussi les habitants du Nord de façon disproportionnée. À cause des grandes

distances, nous y utilisons les télécopieurs pour compenser le piètre service postal et nous avons à faire des appels téléphoniques interurbains sur de plus grandes distances.

Les hausses de taxe de vente, comme le gouvernement le sait, sont rétrogrades. Les Canadiens à faible revenu en ressentent davantage l'effet que les Canadiens à revenu élevé. Or, c'est le gouvernement actuel qui, lors de la législature précédente, a augmenté la taxe de vente fédérale en la faisant passer de 9 à 12 p. 100. Dans le budget d'avril dernier, le gouvernement a porté la taxe de vente fédérale à 13,5 p. 100. Il veut maintenant remplacer la taxe de vente fédérale par la taxe sur les produits et services en 1991.

• (1905)

La nouvelle taxe de 9 p. 100 s'appliquera à une vaste gamme de produits et de services qui n'ont encore jamais été taxés auparavant. Puisque le taux sera réduit de 13,5 à 9 p. 100, le gouvernement soutient que les Canadiens s'en trouveront mieux. Le gouvernement ne veut pas que les Canadiens se rappellent que c'est lui qui a haussé la taxe existante, la faisant passer de 9 à 13,5 p. 100 depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. Rien ne garantit, par ailleurs, que les économies qui résulteront de la réduction de la taxe seront transmises aux consommateurs. De même, beaucoup plus de produits et de services qu'auparavant y seront assujettis.

Lorsque le comité des finances a entendu les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il a su qu'ils ne voulaient pas de cette taxe. Elle les touchera beaucoup plus que les habitants des autres régions, en raison du coût élevé du transport et à cause que le coût de la vie y est le plus élevé au pays.

Un autre exemple que je voudrais utiliser, c'est l'augmentation proposée de 32 p. 100 des tarifs postaux. Cette augmentation devait entrer en vigueur le 13 novembre dernier. Toutefois, en raison des objections des députés et de dirigeants du Nord, Postes Canada a décidé de la reporter au 31 janvier 1990. C'est dans trois mois, et Postes Canada considère qu'elle nous fait une faveur en nous donnant trois mois pour proposer des moyens de combattre une augmentation de 32 p. 100 des tarifs postaux sur la nourriture et les autres produits envoyés dans le Nord.

C'est très bien de penser que ça nous aide de nous accorder un répit de trois mois. Il faut se rendre compte que, parmi ces trois mois figure le mois de décembre où, le gouvernement cesse, à toutes fins utiles, de fonctionner. C'est le mois des Fêtes. Les gens veulent être en famille. Ils veulent rentrer chez eux pour Noël. Leur esprit est ailleurs et ils sont plus enclins à réfléchir sur